



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2003/2
10 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Treizième session, 19-21 novembre 2003
(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

FORUM DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

Note du secrétariat

1. La sécurité énergétique devient une question cruciale pour les responsables politiques, le secteur de l'énergie et le grand public. Les pannes d'électricité qui se sont produites récemment en Amérique du Nord, l'attentat contre un pétrolier français au large du Yémen, les actions terroristes et de sabotage qui ont été commises dans d'importants pays producteurs de pétrole tels que l'Indonésie et la Russie, et les attentats du 11 septembre, à New York et à Washington, ont exacerbé le sentiment de vulnérabilité. Celui-ci est encore renforcé par des faillites d'entreprises telles qu'Enron et des carences des pouvoirs publics, qui sont à l'origine des perturbations de l'approvisionnement en énergie en Californie et des crises financières qui ont suivi.

2. Ces problèmes très médiatisés sont la résultante de réalités économiques et stratégiques objectives, qui obligent les États membres de la CEE-ONU à se préoccuper davantage de la sécurité énergétique. La dépendance à l'égard des importations d'énergie augmente dans la région de la CEE. En même temps, le coût de développement de sources complémentaires d'énergie augmente. Les voies d'approvisionnement s'allongent et sont très vulnérables à des attentats terroristes. On perçoit mal toutes les incidences de la libéralisation du marché sur la sécurité énergétique. Dans un certain nombre de pays producteurs et de transit, des conflits sociaux et ethniques ne sont pas résolus.

Les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la sécurité énergétique

3. La Déclaration du Millénaire de l'Assemblée générale et le Pacte mondial du Secrétaire général énoncent les grandes orientations que les pouvoirs publics devraient suivre pour renforcer la sécurité énergétique, avec le concours du secteur privé et de la communauté financière internationale. Ces initiatives portent sur des questions mondiales de sécurité et font appel à la coopération des entreprises grâce à un dialogue et à des projets de partenariat visant à atteindre les buts des Nations Unies en matière de développement.

4. La conciliation de la sécurité énergétique, abordée dans les propositions de réforme du Secrétaire général, avec le développement énergétique durable, dont la nécessité a été confirmée par le Sommet de Johannesburg, est à la fois un défi considérable et une chance à saisir. Il faudra prendre des décisions sur un certain nombre de questions d'énergie épineuses, telles que le rôle futur du charbon et de l'énergie nucléaire, l'octroi de subventions pour la production d'énergie indigène, les incitations à l'exploration en vue de la découverte de nouveaux combustibles fossiles, le rôle de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables dans la satisfaction des besoins énergétiques futurs, et le rythme et l'ampleur de l'adoption de mesures supplémentaires de protection de l'environnement.

5. À sa douzième session, en novembre 2002, le Comité de l'énergie durable de la CEE-ONU a demandé au secrétariat de faire de la sécurité énergétique un aspect des stratégies énergétiques durables pour le XXI^e siècle, par les moyens suivants:

- Un échange de vues périodique sur la sécurité énergétique et l'énergie durable;
- Une analyse de la fiabilité des données sur les approvisionnements en énergie et les secteurs liés à la sécurité énergétique, en vue de renforcer la transparence et l'efficacité des marchés de l'énergie;
- Des échanges d'informations via Internet sur cette question;
- Une évaluation permanente de la sécurité et de l'efficacité énergétiques dans la CEI.

6. Le Comité a demandé que ces activités soient réalisées en coopération avec les autres organisations internationales concernées. En outre, il a prié son bureau et le secrétariat d'étudier la possibilité d'un financement extrabudgétaire de ces activités avec les services gouvernementaux intéressés et des organismes donateurs, et de faire rapport au Comité à sa session suivante.

Forum de la sécurité énergétique de la CEE-ONU

7. Certains des problèmes politiques les plus graves que le Conseil de sécurité de l'ONU s'efforce de résoudre ont des incidences directes sur la sécurité énergétique et les économies des États membres. Eu égard à l'instabilité persistante du marché mondial de l'énergie et aux effets de celui-ci sur les marchés financiers mondiaux et vice-versa, il convient d'agir sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies pour réunir toutes les parties concernées. Les producteurs d'énergie, les pays consommateurs et les entreprises doivent disposer d'une instance qui leur permette d'évaluer les grandes évolutions des marchés et de faire connaître

leurs opinions mûrement réfléchies au grand public, au monde des affaires, aux responsables politiques et aux marchés financiers mondiaux. Le Forum de la sécurité énergétique communiquera annuellement des informations objectives provenant d'une large gamme de sources fiables, afin de favoriser une plus grande stabilité des marchés financiers et d'atténuer ainsi les préoccupations des pays à économie en transition et du monde en développement dans le domaine de l'énergie.

8. La diversité des participants, leurs opinions et les informations dont ils disposent figureront parmi les atouts les plus importants du Forum de la sécurité énergétique, qui permettra à l'ONU d'offrir un service unique en son genre. En rassemblant l'OPEP, les entreprises du secteur énergétique, les grands exportateurs d'hydrocarbures n'appartenant pas à l'OPEP, les principaux pays consommateurs, les organisations internationales compétentes et des représentants du secteur financier international, le Forum favorisera l'émergence d'une opinion collective sans équivalent.

9. Il s'agira principalement d'évaluer les risques dans le domaine de la sécurité énergétique, notamment pour le secteur financier, en partenariat avec le secteur privé, les gouvernements et les organisations internationales compétentes. La volatilité des marchés des hydrocarbures peut avoir des répercussions sérieuses pour les établissements financiers, mais les producteurs d'énergie et les industries énergétiques ont des besoins croissants en matière d'investissements auxquels les marchés financiers mondiaux peuvent répondre. Une meilleure compréhension des risques courus par les producteurs d'énergie et les entreprises du secteur énergétique peut contribuer à passer de l'incertitude à la connaissance d'un risque quantifié. Une fois que les risques sont mieux compris, il est possible d'examiner les options et de planifier l'action future. Le Forum de la sécurité énergétique de la CEE-ONU aura pour fonction d'organiser des échanges productifs de haut niveau et des ateliers complémentaires sur une série de sujets, à commencer par les incidences de la sécurité énergétique sur les marchés financiers internationaux.

10. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, les activités du Forum de la sécurité énergétique pourraient être menées conformément au Pacte mondial pour l'entreprise citoyenne du Secrétaire général dans le cadre de l'économie mondiale (www.unglobalcompact.org). Le Forum permettrait aux responsables du monde des affaires de participer au Pacte mondial dans le cadre du Dialogue sur les politiques et des Projets de partenariat, la CEE-ONU jouant le rôle d'institution des Nations Unies partenaire. Au cours de ses sessions annuelles, le Forum pourra aborder des questions telles que la sécurité énergétique, la gestion et le gouvernement de l'entreprise dans le secteur énergétique. Les participants examineront les incidences qu'ont, sur le plan de la sécurité énergétique, les faillites d'entreprise dans le secteur de l'énergie, y compris les entreprises faisant le commerce des produits de base. Ils pourraient aussi se pencher sur les questions de sécurité énergétique liées au développement énergétique durable. Ces questions sont bien entendu liées entre elles. Certaines mesures de sécurité énergétique, telles que l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, contribueront à la mise en place de systèmes énergétiques durables.

Objectifs, activités et produits

11. L'objectif général et les objectifs immédiats du Forum de la sécurité énergétique pour la période 2003-2006 sont les suivants:

Objectif général:

Renforcement du dialogue sur la sécurité énergétique grâce à la diversité des opinions exprimées à l'ONU, afin de communiquer des informations objectives aux marchés financiers internationaux.

Objectif immédiat 1: Des sessions annuelles du Forum de la sécurité énergétique se tiendront parallèlement aux sessions annuelles du Comité de l'énergie durable, avec une participation de haut niveau des producteurs d'énergie, des secteurs de l'énergie et des établissements financiers. Le Forum communiquera ses opinions au Secrétaire général de l'ONU dans le cadre du Dialogue sur les politiques du Pacte mondial sur l'entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Objectif immédiat 2: Des ateliers du Forum de la sécurité énergétique examineront de manière approfondie des questions soulevées au cours des sessions annuelles du Forum. Ces ateliers seront accueillis par une entreprise, une organisation ou un établissement financier participant et leurs conclusions seront communiquées à la session de haut niveau du Forum.

Objectif immédiat 3: La diffusion et la publication électronique d'informations via la presse, la télévision et les technologies Internet de pointe permettront une communication à valeur ajoutée sur les travaux des sessions annuelles et des ateliers du Forum de la sécurité énergétique.

Méthodes de travail et ressources

12. Le Forum se réunira sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe et sera mis en œuvre par le Comité de l'énergie durable. Les participants seront des représentants de haut niveau de producteurs d'énergie, et des cadres supérieurs de grandes entreprises pétrolières et de gaz naturel, de fournisseurs de technologies énergétiques et d'importants établissements financiers. Le Forum se réunira chaque année au cours de la session annuelle du Comité de l'énergie durable afin de communiquer les opinions de certains membres sur un aspect particulier de la sécurité énergétique. Les conclusions des sessions annuelles seront transmises au Secrétaire général dans le cadre du Pacte mondial. Les recommandations relatives à la coopération internationale du Forum seront mises en œuvre par le Comité de l'énergie durable au moment approprié et/ou par d'autres organisations internationales qui participeront au Forum.

13. Le Forum élira un président et un vice-président pour un mandat de deux ans; ils seront chargés de convoquer les sessions annuelles du Forum et de veiller au bon déroulement des réunions, qui se tiendront à Genève. La session annuelle retiendra une ou plusieurs questions qui devront être analysées de façon très approfondie par des experts d'entreprises participant au Forum de la sécurité énergétique et des partenaires du secteur public ou privé réunis lors d'un atelier accueilli par un participant au Forum. Les conclusions des ateliers du Forum seront

présentées lors des sessions annuelles de ce dernier. Les délibérations de la session annuelle du Forum et certains rapports d'ateliers seront diffusés dans les médias via une conférence de presse annuelle, une couverture télévisuelle et une publication Internet interactive avancée.

Des comptes rendus des travaux de la session annuelle et des ateliers seront publiés sur Internet et sous la forme d'un livre électronique de l'ONU.

14. Un site Web du Forum de la sécurité énergétique permettra des échanges d'informations sur les questions de sécurité énergétique et la publication électronique des produits du Forum. Ce site sera diffusé par le serveur de la CEE-ONU qui héberge le site Web du Comité de l'énergie durable (www.unece.org/ie/). Des études sur des questions choisies lors de la session annuelle du Forum seront établies par le secrétariat de la CEE-ONU, des consultants et des entreprises spécialisées, et diffusées sur le site Web dans le cadre de l'échange d'informations.

15. Les activités du Forum de la sécurité énergétique seront organisées par le secrétariat de la CEE-ONU, mais certains services seront assurés en vertu de contrats passés avec la CEE-ONU. Les services destinés au Forum seront financés par le budget ordinaire de la CEE-ONU et par un fonds d'affectation spéciale extrabudgétaire alimenté par les contributions financières de participants au Forum (services gouvernementaux, entreprises et établissements financiers). L'engagement de personnel et l'achat de fournitures, de services ou de matériel financés par le fonds d'affectation spéciale seront régis par la réglementation, les politiques et les procédures de l'Organisation des Nations Unies.
